

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Séverine Lago, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 45
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : Mme Maria Fernanda Blanc (PLR)
MM. Gilbert D'Alessandro (PS) et Nicola Milani (PLR)

ABSENT-E-S : Mme Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbaux des séances des 2 et 9 décembre 2021
2. Constitution d'une société anonyme « Marly Piscine SA » impliquant les éléments suivants (message 01-21) :
 - a) la forme d'un actionariat public/privé avec l'acceptation des statuts ;
 - b) la souscription au capital-actions pour le montant de Fr. 3'500'000.- avec un financement par l'emprunt ;
 - c) l'acceptation de la donation par le MIC de l'immeuble art. 2369 RF Marly, avec charge de l'apporter ensuite à la société « Marly Piscine SA » ;
 - d) l'octroi d'une garantie de déficit à concurrence de maximum 75% des déficits annuels de la future société
« Marly Piscine SA » ;
 - e) le cas échéant, l'octroi d'un cautionnement jusqu'à hauteur de Fr. 10'000'000.- correspondant à l'emprunt de la SA et la constitution des garanties nécessaires.
3. Modification des statuts de l'Ecole Libre Publique de Fribourg ELPF (message 02-21)
4. Postulat 2020/01 – Soutien « spécial Covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly (groupe PLR)
5. Postulat 2020/02 – Aide aux revenus modestes (groupe PS)
6. Postulat 2021/01 – Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la Commune de Marly (Späth et Jaquier)
7. Proposition 2020/01 – Système de vote électronique pour les séances du Conseil général (groupe PLR)
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Séverine LAGO, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue **Introduction** à Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

Elle salue tout particulièrement la présence de M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, et de sa famille, et les en remercie sincèrement.

Concernant le bon déroulement de la séance, Mme LAGO rappelle qu'il importe de respecter les mesures de protection et de distanciation. Ceci implique notamment le port du masque en permanence, exception de ceux qui s'expriment au micro. Elle remercie à ce titre M. Nicolas GEX et le personnel communal qui ont participé à la mise en place de ces mesures particulières. Pour la sécurité de chacun et celle des autres, Mme LAGO invite à les respecter.

Selon l'article 22 du Règlement du Conseil général, la Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle au public que des copies des documents traités ce soir sont à disposition à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mme Maria Fernanda Blanc (PLR), et de MM. Gilbert D'Alessandro (PS) et Nicola Milani (PLR). Pour confirmer la présence de chacun, Mme LAGO procède à l'appel de chaque Conseiller général, et constate l'absence de Mme Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS). Elle prie en outre les représentant de la presse et le public de préciser leurs coordonnées sur la feuille située au fond de la salle. En raison de la situation sanitaire toujours, la Présidente rappelle qu'aucune pause ne sera faite durant la séance, ni de verrée à son issue. Néanmoins, pour marquer cette fin de législature et surtout pour remercier chacun de son engagement et de son active participation durant toutes ces années, une petite attention est proposée, en espérant qu'elle fasse plaisir.

La Présidente rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Pour faciliter la rédaction de celui-ci, Mme LAGO demande à chacune et chacun, à chaque prise de parole, de rappeler ses nom et prénom. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité. *Décision*

1. Procès-verbaux des séances des 2 et 9 décembre 2020

*Intervention de
D. SHAPIRO*

M. Daniel SHAPIRO constate des erreurs quant à son appartenance politique dans les deux procès-verbaux. Il souhaite que cela soit modifié, en précisant qu'il fait partie du groupe Les Verts (LV).

Avec la modification demandée par M. Daniel SHAPIRO (LV), les procès-verbaux des séances des 2 et 9 décembre 2020 sont adoptés à la majorité évidente, avec les remerciements de la Présidente à Mme Martine Bozier et à M. Nicolas Gex pour leur rédaction. *Décision*

2. Constitution d'une société anonyme « Marly Piscine SA » impliquant les éléments suivants (message 01-21) : *Intervention de la
Présidente*

- a) la forme d'un actionariat public/privé avec l'acceptation des statuts ;
- b) la souscription au capital-actions pour le montant de Fr. 3'500'000.- avec un financement par l'emprunt ;
- c) l'acceptation de la donation par le MIC de l'immeuble art. 2369 RF Marly, avec charge de l'apporter ensuite à la société « Marly Piscine SA » ;
- d) l'octroi d'une garantie de déficit à concurrence de maximum 75% des déficits annuels de la future société « Marly Piscine SA » ;
- e) le cas échéant, l'octroi d'un cautionnement jusqu'à hauteur de Fr. 10'000'000.- correspondant à l'emprunt de la SA et la constitution des garanties nécessaires.

Mme Séverine LAGO, Présidente, constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière, ni de renvoi.

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle quelques étapes importantes de ce projet. En 2007, dix Marly Cafés étaient organisés conjointement par la commune et la commission Marly Sympa. Durant ces échanges tenus dans différents quartiers de Marly, il s'est avéré que la réalisation d'une piscine à Marly est revenue lors de chaque rencontre. *Intervention du
Conseil communal*

Plusieurs groupes de travail se sont penchés sur le sujet en analysant divers sites sur plusieurs communes du Grand Fribourg. Aucun endroit au sein de la commune de Marly n'avait alors été retenu.

Les différents projets ayant du mal à se concrétiser, le Préfet de la Sarine a abordé M. HELBLING en précisant qu'il allait englober l'étude de construction de piscines dans les réflexions du Comité de l'Association des CO de Sarine campagne et du Haut-Lac français. Des séances ont donc eu lieu et au fil des études, il a été convenu que la commune de Marly prendrait la direction de ce projet.

Un nouveau groupe de pilotage englobant la commune et le MIC a été mis sur pied. Les séances se sont déroulées à intervalles rapprochés et aujourd'hui le Conseil général de Marly a la possibilité de donner son feu vert à la réalisation de ce beau projet.

M. HELBLING note que des assurances d'utilisation sur une longue période de 10 ans ont été données tant par le Comité de l'Association des CO que des communes du plateau du Mouret. Une convention sera signée avec ces partenaires et M. HELBLING peut déjà assurer de l'utilisation de cette piscine par les CO de Marly et de Pérolles, avec la possibilité à l'avenir de voir d'autres structures les rejoindre. D'entente avec le préfet de la Singine, quelques communes de ce district vont également être abordées.

M. HELBLING désire remercier M. le Préfet et les membres du Comité de l'Association des CO ainsi que le MIC pour leur parfaite collaboration et la rapidité du traitement de cet objet.

En préambule, M. Jean-Pierre OERTIG récapitule les différents acteurs du projet. L'idée sous-jacente au départ est venue de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français qui évidemment, en fonction aussi des besoins indispensables pour les écoles, avait déjà fait beaucoup de réflexions sur un projet de piscine et surtout sur l'endroit de cette piscine. Ce qui est unique et qui a donné du fil à retordre pour préparer ce message d'investissement, c'est évidemment le fait qu'on se trouve dans un projet de partenariat public-privé. En 2020, sous le contrôle et l'égide de l'Association des CO, dirigée par M. Carl-Alex Ridoré, on s'est rendu compte qu'il était compliqué de trouver le modèle le plus efficace pour avancer dans ce projet de piscine. Ce projet est bien entendu un investissement conséquent, raison pour laquelle le comité de pilotage, qui englobait les représentants de l'Association des CO, a été réduit à un groupe de travail qui est composé de :

***Intervention du
Conseil communal***

- o Représentants de la commune et du MIC
- o Représentant des communes du plateau du Mouret et de l'Ass. CO Sarine-Campagne et Haut-Lac
- o Notaire pour les actes juridiques de la nouvelle SA
- o Représentant du Service Cantonal des sports pour les aspects techniques / budget / subvention
- o Représentant d'une fiduciaire pour les aspects financiers

M. OERTIG relève que ce groupe de travail a été étoffé avec des spécialistes dans des domaines spécifiques qui ont permis de préparer ce message d'investissement. Les aspects énergétiques du projet n'ont pas été oubliés, puisque qu'il y a une certification Minergie-P qui est prévue et également des panneaux solaires pour couvrir le toit de la piscine.

La future société anonyme Marly Piscine SA et la commune de Marly sont intimement liées dans ce projet. Le financement de l'infrastructure est la suivante :

- Apport de la commune à la SA de 6'402'200 dont
 - 3'500'000 – participation au capital
 - 2'902'200 – terrain donné par le MIC
- Subvention cantonale de 6'000'000
- Emprunt bancaire de 10'000'000

Pour obtenir la subvention cantonale, il est nécessaire que M. Benoît Gisler, du Service cantonal des sports, et le COPil préparent un message d'investissement à l'intention du Conseil d'Etat, qui le soumettra ensuite au Grand Conseil pour étude et approbation. Selon M. Gisler, une fois que le processus est terminé et que la subvention est acceptée, il y aura la possibilité pour la SA d'obtenir des avances en fonction de l'avancement des travaux. Il sera très utile de pouvoir bénéficier des connaissances de M. Gisler pour obtenir le montant de cette subvention assez rapidement. Par rapport à l'emprunt bancaire, M. OERTIG indique que les charges seront mises sur le compte de la SA.

Les implications financières pour Marly :

Participation	3'500'000
Intérêts passifs (emprunt bancaire)	21'000
Participation au résultat annuel d'exploitation	225'000
Eventuel cautionnement	10'000'000
Eventuel coût supplémentaire pour utilisation par écoles primaires	?? Coût actuel 30'000
Participation aux abonnements achetés par les Marlinois	100 par abonnement

La commune de Marly aura une participation au résultat en fonction de son capital de 75%. Comme il y a peu de piscines qui font du bénéfice, M. OERTIG estime que Marly devra supporter un excédent de charges à raison de 75%. M. OERTIG indique qu'un cautionnement est une garantie éventuelle qu'il faudra donner à la banque prêtant ces 10 millions à la SA. Marly a d'ailleurs

déjà d'autres cautionnements, notamment pour la Résidence des Epinettes. Si ce cautionnement est effectivement prévu, Marly devra mettre hors bilan une garantie de 10 millions. M. OERTIG pense que la SA va devoir amortir financièrement ces 10 millions, d'environ 1% chaque année, et donc à hauteur de 100'000 francs. Cela diminuera bien entendu l'emprunt fait à la banque, mais aussi la garantie puisqu'au fur et à mesure de la réduction de l'emprunt, cela a une répercussion sur la garantie éventuelle.

M. OERTIG précise que le coût supplémentaire pour l'utilisation par les écoles primaires de la piscine de l'Ecole Libre Publique est actuellement de 30'000 francs. Il est cependant possible, en fonction de l'utilisation par les écoles, que ce montant augmente et il sera à la charge de la commune. Marly a également décidé de réduire de 100 francs le prix de l'abonnement annuel pour ses habitants. Elle achètera ainsi un certain nombre d'abonnements à 450 francs et les vendra aux Marlinois au prix de 350 francs.

Dans le message, M. OERTIG relève qu'un montant de 140'000 francs est mentionné, correspondant à l'amortissement des 3,5 millions. Dans un premier temps, le Service des communes a considéré cette somme comme du patrimoine administratif qui doit être amorti au niveau comptable. Cependant, une nouvelle missive du Service des communes vient d'être adressée à Marly, disant cette fois que cette somme relève du patrimoine financier, ce qu'avait d'ailleurs déjà relevé le représentant de la fiduciaire faisant partie du groupe de travail. Ce montant de 140'000 francs ne figure par conséquent plus dans le slide présenté ce soir et M. OERTIG indique qu'en principe la commune de Marly n'aura pas cette charge.

Il n'a échappé à personne que le coût de ce projet est relativement important et M. OERTIG a souhaité présenter une récapitulation du coût de la pratique du sport à Marly.

Pratique du sport à Marly – impact d'environ 600'000

Charges diverses telles que

- Entretiens / rénovations
- Traitements du personnel
- Amortissements / intérêts infrastructures
- Participations diverses
- ...

- Patinoire
- Infrastructures Centre sportif Corbaroche
- Halles de sport (Marly-Cité et Grand-Pré)

M. OERTIG se souvient que son collègue Eric ROMANENS avait été abordé à l'époque par quelques Conseillers généraux qui voulaient absolument connaître le coût du FC Marly pour la commune. Un décompte détaillé avait

alors été soumis comme réponse au Conseil général. Pour la pratique du sport à Marly, M. OERTIG précise qu'il existe bien sûr des charges relativement importantes. Selon un calcul assez rapide, il parvient à un minimum de charges pour la commune de 600'000 francs grosso modo. En ajoutant le coût supplémentaire de la piscine, M. OERTIG pense que ces charges sont correctes pour la pratique du sport dans la commune.

M. Frédéric TSCHANNEN indique que la Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, le message 01-21 et dès lors la souscription au capital-actions pour le montant de Fr. 3'500'000.- avec un financement par l'emprunt ; l'octroi d'une garantie de déficit à concurrence de maximum 75% des déficits annuels de la future société « Marly Piscine SA » et, le cas échéant, l'octroi d'un cautionnement jusqu'à hauteur de Fr. 10'000'000.- correspondant à l'emprunt de la SA et la constitution des garanties nécessaires.

***Préavis de la
Commission financière***

Mme Line WIDMER-COMMENT indique que le groupe PDC-Le Centre accueille très favorablement ce message. En effet, il y a fort longtemps, il avait déjà été question d'une piscine à Marly, du côté de la Gérine près du stade. Des années plus tard, c'est donc à nouveau aux abords de la Gérine que la piscine est proposée, au MIC, dans ce quartier en construction. Le groupe PDC-Le Centre est très heureux pour Marly et son image, pour la population, enfants comme adultes, pour les écoles, avec cet apport d'une activité physique supplémentaire. Certes, cela a un prix, mais c'est une plus-value pour la commune. Un grand merci à tous les acteurs de ce projet et bravo pour la rapidité. Le groupe PDC-Le Centre tient aussi à relever la qualité du message, avec le souhait que tous les messages proposés aient la même valeur.

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

Au nom du groupe PS, M. Julien D'AGOSTINI préavise favorablement ce message et invite à le soutenir. En effet, cette future piscine correspond tant aux besoins des écoles que de la population.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le message 01-21 relatif à la constitution d'une société anonyme « Marly Piscine SA », tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité.

Décision

3. Modification des statuts de l'Ecole Libre Publique de Fribourg ELPF (message 02-21) *Intervention de la Présidente*

Aucune demande de non-entrée en matière ni de renvoi n'étant formulée, la Présidente passe la parole au Conseil communal.

Depuis de nombreuses années, Mme Françoise SAVARY précise que les élèves alémaniques de Marly sont scolarisés à l'Ecole Libre Publique qui se situe en ville de Fribourg. Cette école est considérée comme une école libre public au sens de la loi sur les écoles libres publiques du 8 mai 2003. Elle est reconnue en tant que cercle scolaire composé des territoires des communes qui l'ont accepté par une convention. Il s'agit de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne. Cette année, sur 230 élèves au total, Mme SAVARY indique qu'une septantaine d'enfants de Marly fréquentent cette école sur la base d'une décision de changement de cercle scolaire pour raison de langue. Ces nouveaux statuts ont pris du temps à être finalisés suite à des divergences d'appréciation entre la Direction de l'instruction publique (DICS) et l'Ecole Libre Publique (ELPF). Il y a eu plusieurs modifications de l'ordonnance fixant les montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire. La DICS a été sollicitée pour un examen préalable et a préavisé favorablement. Les remarques et corrections sont déjà prises en compte. Ces statuts ont été soumis et adoptés par l'assemblée des délégués le 12 novembre 2020. L'Etat de Fribourg devra ensuite approuver ces statuts lorsque ceux-ci auront été acceptés par les législatifs des communes concernées. La majeure partie des modifications apportées aux statuts consiste en une mise à jour des références législatives ou relève de toilettage rédactionnel.

Mme SAVARY relève encore que les nouveaux statuts n'engendrent pas de changement quant aux modalités de répartition des coûts. L'école facture le prix coûtant par élève aux communes, comme cela est déjà le cas en application des anciens statuts.

La Présidente précise qu'aucun préavis n'a été émis par la Commission financière, cette dernière ayant jugé qu'il n'y avait pas de thème lié au financement. Elle ajoute de plus que chaque article n'est pas passé en revue, puisque le message est clair à ce sujet.

Au vote, le message 02-21 relatif à la modification des statuts de l'Ecole Libre Publique Fribourg, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. *Décision*

4. Postulat 2020/01 – Soutien « spécial Covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly (groupe PLR)***Intervention de la Présidente***

Mme Séverine LAGO annonce que le Bureau du Conseil général a estimé qu'il s'agissait bien d'un postulat et il a accepté sa recevabilité. La Présidente demande s'il y a des remarques quant à cette qualification formelle de postulat et de recevabilité. Tel n'étant pas le cas, Mme LAGO passe la parole à l'auteur du postulat, puis au Bureau du Conseil général, et enfin au Conseil communal. A l'issue de ces prises de parole, le Conseil général va pouvoir débattre, puis voter s'il accepte de transmettre ce postulat au Conseil communal qui disposera d'une année au maximum pour se déterminer.

Vu la situation encore actuelle de la pandémie et de la prolongation des mesures sanitaires, M. Vincent ADAMO (PLR) estime qu'il est d'autant plus important de pouvoir soutenir les commerçants, les entreprises, les associations et les habitants de Marly dans ces temps difficiles pour certains. Il rappelle que la proposition du groupe PLR est vraiment d'apporter une aide concrète aux commerçants, artisans et restaurateurs de Marly, soit environ 100'000 francs, ainsi qu'aux habitants domiciliés à Marly avec des bons d'achat d'une valeur de 20 francs pour une somme approximative de 165'000 francs. Le groupe PLR est bien conscient que le Conseil communal dispose d'une année pour se prononcer sur ce postulat. Cependant, vu l'urgence extraordinaire de la situation, le PLR souhaite une réponse du Conseil communal au maximum dans les trois prochains mois, afin de subvenir rapidement à ce besoin.

Intervention de V. ADAMO

Mme Séverine LAGO indique que le Bureau du Conseil général a émis un préavis positif quant à la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Préavis du Bureau

M. Jean-Pierre OERTIG informe que le Conseil communal préavise favorablement la transmission de ce postulat. Il pense également qu'on ne doit pas attendre avant d'étudier les pistes données par le groupe PLR, malgré le changement de l'exécutif au mois de mars. M. OERTIG tient à rappeler que les sommes en question ne sont pas au budget et que, si le Conseil communal adhère à ces propositions, il conviendra de les expliquer l'année prochaine avec la présentation des comptes 2021.

Intervention du Conseil communal

M. Jean-Luc HUMBERT indique que le groupe UDC est favorable à un plan de soutien spécial en cette période de Covid-19, qui dure et qui est pénible pour tout le monde. Il a analysé point par point les propositions du groupe PLR relatives à son postulat 2020/1. Toutefois, il souhaite corriger quelques points suivants :

Intervention de J.-L. HUMBERT

- Distribution de **bons d'achat de 50.- par habitant** (y compris enfants). Ces bons seraient utilisables dans les commerces ayant leur siège social à Marly et payant leurs impôts à Marly. La durée de validité devrait se limiter à six mois. Ces bons doivent également être utilisables au sein des restaurants présents sur le territoire communal, aux mêmes conditions que pour les commerces. Les restaurateurs ont beaucoup souffert et continuent de beaucoup souffrir étant donné que la date de leur réouverture n'est pas à l'ordre du jour. Au niveau des coûts, cela reviendrait à **Fr. 412'500.-** (8'250 habitants x 50.-)
 - **Augmentation de 20% des subsides communaux ordinaires pour les associations** sportives et culturelles locales, avec un coût de **Fr. 15'000.-**
- Soit un coût total de Fr. 427'500.-.**

Par contre, le groupe UDC ne souhaite pas reprendre les aides au loyer fixe proposées dans le postulat du groupe PLR pour les commerçants, artisans et restaurateurs ainsi que pour les entreprises locales. En effet, il existe déjà des aides aux niveaux cantonal et fédéral pour les différentes charges des entreprises. Le groupe UDC préfère ainsi axer sa proposition sur les bons de à la population et sur l'aide aux associations. Cela est plus facile à réaliser d'un point de vue administratif. En outre, ces bons donneront un coup de pouce direct aux commerçants méritants qui traversent une période compliquée.

Avec l'accord de M. HUMBERT, Mme Séverine LAGO considère les propos du groupe UDC comme une intervention.

***Intervention de
la Présidente***

M. Robert GIRARDIN indique que le groupe PS est sensible aux difficultés des entreprises, commerçants et artisans qui ont dû fermer ou sont mis en danger de survie par les différentes formes de confinement. Sans prôner la technique de l'arrosage telle que proposée dans le postulat, le parti socialiste fait entièrement confiance au Conseil communal pour trouver des modalités qui soient efficaces, de manière ciblée, sans mettre en danger les finances de la commune. Le parti socialiste souhaite que le tissu économique local et que les associations sportives et culturelles soient pris en compte selon leurs besoins. Le groupe PS invite à soutenir ce postulat.

***Intervention de
R. GIRARDIN***

M. Durim ADEMI indique que le groupe PDC-Le Centre soutient le postulat déposé par le groupe PLR. Effectivement, nombre d'habitants et d'entreprises de Marly vivent actuellement une situation difficile en raison de la situation sanitaire. Il est donc indispensable que la commune intervienne pour éviter

***Intervention de
D. ADEMI***

que certains habitants et entreprises ne tombent, sans leur faute, dans des difficultés financières insurmontables. Le groupe PDC-Le Centre estime ainsi que le Conseil communal doit examiner dans quelle mesure une aide communale peut être apportée, en complément des aides fédérales et cantonales pour la crise actuelle, comme le demande le groupe PLR.

Toutefois, le groupe PDC-Le Centre remarque que d'ici à ce qu'une réponse soit apportée au postulat, puis d'éventuelles mesures prises, rien d'utile ne pourra concrètement se réaliser, car il comprend le postulat PLR uniquement destiné à cibler les conséquences de la présente crise sanitaire.

Si ce postulat est transmis, il faudra environ une année pour connaître les suites que proposera le nouveau Conseil communal à son sujet, et plus longtemps encore pour que d'éventuelles mesures soient prises. Nous serons alors, espérons-le, sortis de cette crise depuis longtemps. De ce fait, la mesure proposée par le groupe PLR risque fort, dans sa teneur actuelle, de ne plus servir à rien en 2022.

Dans ces circonstances, le groupe PDC-Le Centre propose que ce postulat soit transmis, mais souhaite surtout que le prochain Conseil communal rende un rapport qui ne se limite pas aux conséquences de la présente crise du Covid-19, mais surtout prévoie d'ores et déjà des mesures en vue de la prochaine crise ou d'une prochaine crise.

M. Jean-Pierre OERTIG constate que le postulat du PLR ne laisse pas insensible les groupes politiques. Effectivement, le Conseil communal va intégrer les propositions qui ont été formulées par l'UDC dans ses réflexions et ne va pas attendre douze mois pour se pencher rapidement sur les solutions qui peuvent être proposées au Conseil général.

***Intervention du
Conseil communal***

Au vote, la transmission au Conseil communal du postulat 2020/01 – Soutien « spécial Covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly, déposé par le groupe PLR, est acceptée à la majorité évidente, et une abstention.

Décision

5. Postulat 2020/02 – Aide aux revenus modestes (groupe PS)

***Intervention de la
Présidente***

Mme Séverine LAGO indique que le Bureau du Conseil général a décidé de considérer cette demande comme un postulat et non pas en tant que proposition, puisqu'elle est de nature assez proche du postulat précédent. Dans les faits, ce changement n'impacte aucunement son traitement. Le Bureau a en outre accepté sa recevabilité. Comme aucune remarque n'est formulée sur cette qualification formelle et sa recevabilité, la Présidente passe la parole au groupe PS.

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) ne souhaite pas revenir sur les détails de cette proposition d'aide aux revenus modestes, mais l'actualité montre que les craintes qui ont motivé le dépôt de cette proposition en décembre dernier deviennent chaque jour plus concrètes et plus fortes. Il ne fait aucun doute que la crise économique due au Covid-19 et la détérioration du marché du travail qui en découle vont augmenter le nombre d'ayants droit à l'aide sociale. L'aide sociale, avant d'être une charge pour la collectivité, c'est d'abord un échec personnel, avec de lourdes conséquences sur les motivations pour retrouver un emploi, sur les relations familiales ainsi que sur la santé psychique et physique des personnes concernées. Si on peut raisonnablement penser que notre économie retrouvera le chemin de la croissance à l'horizon de quelques mois, l'histoire montre qu'une personne qui entre à l'aide sociale met, dans le meilleur des cas, plusieurs années avant d'en ressortir. Du point de vue purement financier, il est donc très intéressant pour la collectivité d'éviter qu'une personne entre à l'aide sociale, tant pour les charges communales que pour les coûts de la santé en général. C'est précisément le but de cette aide aux revenus modestes qui veut soutenir financièrement les personnes à la limite du minimum vital afin de les maintenir en dehors d'une prise en charge par l'aide sociale. Sur le plan humain, et c'est certainement encore plus important, cette mesure apportera des bienfaits multiples et non mesurables en termes d'estime de soi et de qualité de vie des personnes déjà durement frappées par la précarité. En conclusion, le parti socialiste invite à soutenir cette proposition et à donner un mandat au Conseil communal avec le soin d'établir un règlement d'application pour concrétiser le plus vite possible cette aide aux revenus modestes.

***Intervention de
S. GRANDJEAN***

Au nom du Bureau du Conseil général, Mme Séverine LAGO indique que ce dernier a émis un préavis positif quant à sa transmission au Conseil communal.

***Préavis du
Bureau***

Mme Mary Claude PAOLUCCI indique que le Conseil communal préavise favorablement ce postulat et espère pouvoir insérer une somme au budget 2021. C'est un objectif.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Daniela SCHELLENBERG indique que le groupe PDC-Le Centre soutient la transmission du postulat déposé par le groupe socialiste au Conseil communal. Comme cela a été déjà mentionné et répété, nous vivons une période difficile et ceci maintenant depuis plus d'une année. Il est donc important et nécessaire d'examiner tous les moyens disponibles pour éviter que certains habitants et entreprises de Marly soient confrontés à des

***Intervention de
D. SCHELLENBERG***

difficultés économiques insurmontables. Ce postulat s'inscrit pleinement dans cette stratégie.

Le Conseil communal devra ainsi analyser la portée de la mise en œuvre de ce postulat et faire part de ses conclusions au Conseil général. Le Conseil général pourra ensuite se prononcer en toute connaissance de cause. Il disposera ainsi de toutes les informations nécessaires, en particulier en ce qui concerne les avantages que cela peut amener à la population et son coût. Pour ce faire, une analyse préalable de la situation dans le domaine est indispensable, ce à quoi devra s'atteler le Conseil communal durant la prochaine année.

Au vote, la transmission au Conseil communal du postulat 2020/02 – Aide aux revenus modestes, déposé par le groupe PS, est acceptée à l'unanimité.

6. Postulat 2021/01 – Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la Commune de Marly (Späth et Jaquier)

Intervention de la Présidente

Mme Séverine LAGO rappelle que MM. SPÄTH (PVL) et JAQUIER (PS) avaient déposé en décembre un premier postulat intitulé « Audit sur le fonctionnement de l'accueil de la petite enfance à Marly » qu'ils ont ensuite retiré et remplacé par le présent postulat intitulé « Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la Commune de Marly ». Le Bureau a estimé qu'il s'agissait bien d'un postulat et a accepté sa recevabilité. Y a-t-il des remarques ou objections sur cette qualification formelle et sa recevabilité ? Tel n'est pas le cas, Mme LAGO passe la parole à M. Arnaud JAQUIER.

M. Arnaud JAQUIER (PS) relève que depuis la dernière séance, beaucoup a été dit, écrit et commenté sur le premier postulat et sur le postulat le remplaçant déposé par lui-même et M. Bertrand SPÄTH (PVL). C'est donc ce second postulat qui est soumis ce soir.

Intervention de A. JAQUIER

M. JAQUIER souhaite par contre expliquer cette démarche :

« Il est indéniable, contrairement à ce que le Conseil communal nous a communiqué, que de nombreux problèmes ont été rapportés par des anciens collaborateurs de la commune, ainsi que des collaborateurs actuels. Nous sommes bien sûr conscients que le fonctionnement de la commune est en train de changer en profondeur suite à la décision de réorganisation qui a été prise début 2020 et que ces changements apportent toujours leur lot d'insécurité, d'incompréhension, de frustration, et éventuellement de départ. Mais aujourd'hui, le problème semble plus profond. Plus de

15 personnes sont parties en mauvais termes sur les trois dernières années. Les témoignages recueillis racontent des faits graves, dont certains sont cités dans le postulat. La tentative est grande de simplement croire ce que le Conseil communal nous dit aujourd'hui : circuler, il n'y a rien à voir. Et pourtant, nous ne pouvons pas simplement fermer les yeux et espérer que ces témoignages ne sont que des mensonges. Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, et c'est inscrit dans la loi, de surveiller le Conseil communal. Si un problème profond nous vient à connaissance, il nous, il vous, appartient en tant que Conseillers généraux de demander des comptes au Conseil communal. Je vous rappelle que vous l'avez promis de par votre assermentation aux citoyens qui ont voté pour vous. Aujourd'hui, nous n'accusons personne. Nous demandons simplement à donner la parole à des employés actuels et passés, ceci a été clairement demandé notamment par tout le personnel de l'accueil extrascolaire par courrier envoyé au Conseil général en décembre. Faire cet audit, c'est donner un outil à la nouvelle équipe de comprendre s'il y a un problème ou pas. S'il y a un problème, cela nous permettra d'agir et de le résoudre. S'il n'y a pas de problème, cela clôturera le dossier une fois pour toutes. Soutenir cet audit, c'est soutenir un service de qualité, de s'enquérir de la situation et de s'assurer d'un bon fonctionnement du ménage communal. J'invite donc non seulement le Conseil général, mais aussi le Conseil communal à soutenir ce postulat pour que la lumière soit faite et que nous puissions retourner travailler dans la tranquillité. Je vous remercie beaucoup ».

La Présidente, au nom du Bureau du Conseil général, informe que ce dernier a émis un préavis négatif à la majorité quant à la transmission de ce postulat au Conseil communal. Un des motifs principaux relevés se rapporte au fait qu'un audit d'importance réalisé fin 2019 se traduit maintenant pas la réorganisation de l'administration.

Comme l'indiquent MM. Späth et Jaquier, M. Jean-Pierre HELBLING confirme que la gestion du personnel est une compétence du Conseil communal. Néanmoins, le Conseil communal n'a aucun problème à répondre aux questions posées, surtout au vu des propos relatés dans la presse et qui ne sont pas le strict reflet de la réalité.

En préambule, le Conseil communal tient à souligner l'importance du changement découlant de la réorganisation de la structure d'accueil de la petite enfance de Marly. Il y a non seulement eu le déménagement physique à organiser mais également des fonctions à redessiner, lesquelles devaient

**Préavis du
Bureau**

**Intervention du
Conseil communal**

s'intégrer aussi bien dans une structure que dans l'autre (crèche/AES).

Il est évident qu'une telle restructuration, bien que nécessaire, va forcément de pair avec des problèmes de personnel. En effet, avec une volonté marquée de professionnaliser la prise en charge des enfants, certains employés ne retrouvaient alors plus leurs repères, ce qui implique mécontentements et départs.

M. HELBLING relève tout de même que dans l'ensemble, cette restructuration s'est bien déroulée, vu son ampleur, puisque la majorité du personnel du service est toujours en place et que le personnel actuellement en fonction se dit satisfait des changements opérés.

Comme souhaité, M. Jean-Pierre HELBLING fait le tour des « seules vraies » difficultés qui affectent ou ont affecté le service de l'accueil de l'enfance de Marly suite à la réorganisation.

Une employée a remis en cause la procédure de transfert de poste qui l'a touchée lors de la réorganisation. Le Conseil communal insiste sur le fait que tant la Préfecture que le Tribunal cantonal ont jugé que le Conseil communal a agi tout à fait correctement et dans le strict respect de la loi et des règlements. La commune a d'ailleurs eu gain de cause sur tous les points et a même bénéficié d'une indemnité.

Une autre employée a dû être licenciée, la seule ! Cette dernière, estimant que la résiliation des rapports de service était injustifiée, a interjeté recours par-devant la Préfecture, ce qui est son droit. De son côté, la commune estime qu'elle a agi dans le respect du droit et qu'une procédure étant pendante, elle n'entend toutefois pas entrer dans le détail des faits.

Enfin, il est précisé qu'il n'y a aucun autre litige ouvert. Un seul autre cas a dû être réglé et un licenciement pour juste motif a été prononcé. En l'occurrence, cela n'a rien à voir avec la réorganisation.

Ensuite, M. HELBLING reprend les points mis en avant par MM. Späth et Jaquier et y apporte des corrections :

« Au moins 2 parents ont exprimé le fait que leur opinion n'ait pas été prise en compte dans le résultat de l'enquête de satisfaction sur la prise en charge des enfants ».

Cela a été pris en compte dans les remarques/commentaires. Mais il s'agit de 2 parents sur 45. Ces deux opinions de parents insatisfaits sur un total de 45 questionnaires reçus en retour apparaissent en rouge sur le résultat de l'enquête. Pour rappel, cette enquête est à disposition sur le site internet de la commune.

« Quatre parents ont écrit à la commune en 2020 un courriel afin de demander un entretien pour discuter des problèmes à la crèche. Cette demande a été refusée par le Conseil communal ».

En effet, puisque relevant du fonctionnement de la structure et portant notamment sur le petit-déjeuner, des réponses circonstanciées ont été transmises à ces derniers. Il semblerait que les réponses transmises n'aient pas été dans le sens espéré. Néanmoins, ces réponses étaient et sont encore le reflet de la réalité.

Relevons que parmi ces mamans qui ont écrit, l'une vient de demander une augmentation de fréquentation pour son enfant et l'autre a demandé une dérogation spéciale afin de placer sa fille l'année prochaine, argumentant que sa fille se sentait très bien à la crèche.

Enfin, l'expéditrice dudit message, qui s'est exprimée dans la presse, place encore son enfant, lequel a énormément de plaisir à venir. Ces mêmes parents ont fait part de leur satisfaction sur la qualité de la prise en charge de leur enfant au personnel du groupe et n'ont jamais fait de commentaires négatifs.

« Certains parents ont exprimé des inquiétudes à exprimer leur opinion, de peur de représailles, soit contre eux-mêmes, soit contre leurs enfants ».

Départ du personnel (réponse donnée) ok consciente du roulement dans ce domaine.

Soupçon de mobbing

Des pressions seraient exercées sur des employés afin de répondre d'une certaine manière aux questionnaires de satisfaction.

Dans la vue de la réorganisation actuelle, certaines personnes sont utilisées comme alibi, respectivement on leur demande leur avis pour la forme sans en tenir compte, alors que les décisions sont déjà actées ».

Ces propos sont faux et diffamatoires. Le Conseil communal a toujours eu à cœur d'être un employeur à l'écoute. L'ensemble du Conseil communal a toujours été à disposition pour entendre les personnes mécontentes. Personne ne s'est présenté.

M. HELBLING insiste ici sur la satisfaction du personnel actuellement employé dans le service de l'accueil de l'enfance de Marly et des parents qui placent leurs enfants. Aucun enfant n'a été retiré de la crèche depuis cette restructuration. Au contraire, la crèche est pleine et une liste d'attente a dû être établie.

Toute réorganisation implique des changements. Certaines personnes n'ont pas adhéré à ces modifications et ont préféré partir, ce qui est leur droit. Ce

qui n'est par contre pas acceptable c'est l'acharnement envers le chef de service, qui selon ces personnes serait à l'origine de leur mécontentement. M. HELBLING rappelle que le chef de service ne fait qu'appliquer les règlements instaurés par le Conseil communal. Si une nouvelle structure a été proposée par Mme PAOLUCCI, responsable dudit dicastère, c'est bien parce qu'elle avait, en son temps déjà, remarqué que des améliorations étaient nécessaires et qu'elle avait constaté des lacunes et suspectait des dysfonctionnements importants dans la gestion de la Crèche.

Une réorganisation de toute l'administration est encore en cours et fait suite à un audit. Investir de gros montants à ce stade n'est pas envisageable. De plus ce postulat jette le discrédit sur toute la réorganisation qui découle d'un audit demandé par le Conseil général. Il y implique des employés et plus grave encore insinue que certaines personnes sont utilisées comme alibi.

Le Conseil communal a analysé ce postulat et se déclare sidéré de voir que son contenu est basé sur des faits approximatifs et unilatéraux, qui à son avis sont totalement erronés et qui ne sont pas le strict reflet de la réalité.

Une lettre du Conseil communal a été immédiatement transmise aux parents plaçant leurs enfants à la crèche, à la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et aux Assises fribourgeoises de l'accueil de la Petite Enfance avec copie aux chefs de groupe et présidents des partis politiques.

Le Conseil communal relève qu'un groupe de parents, ainsi que des employées insatisfaites de la réorganisation et en plus avec l'aide du SSP s'en prennent au chef de service, alors que celui-ci applique les règlements mis en place par le Conseil communal, comme M. HELBLING l'a déjà dit. Ces employées insatisfaites ne travaillent plus dans cette structure depuis de nombreux mois.

Le Conseil communal se réserve le droit de déposer une plainte pénale pour les propos qui pourraient être diffamatoires ou calomnieux, selon les articles 173 et 174 du Code pénal.

Enfin, à la lumière des éléments précités, le Conseil communal soutient qu'un audit n'est pas nécessaire et émet un avis négatif quant à sa transmission.

M. Bertrand SPÄTH (PVL) souhaite apporter quelques éléments par rapport à la position du Conseil communal transmise ce soir. Au sujet de l'audit qui a été fait en 2019 par BDO, M. SPÄTH rappelle qu'il avait pour but de demander aux employés ce qu'ils faisaient, et non pas de savoir s'ils étaient satisfaits de leurs conditions de travail. On ne peut dès lors pas se référer à

***Intervention de
B. SPÄTH***

cet audit pour les problèmes soulevés. Concernant le fait que le Conseil communal soutient qu'il est à l'écoute des employés, cela n'est manifestement pas vrai puisque de nombreux employés, soit au moins une quinzaine, ont quitté en mauvais termes la commune. M. SPÄTH répète que certains parents ont apporté un commentaire négatif par rapport à la prise en charge de leur enfant, selon ce qui lui a été rapporté.

M. Bertrand SPÄTH se réjouit éventuellement que le Conseil communal dépose une plainte pour diffamation, mais il tient à faire savoir qu'il se fait le porte-parole de personnes et relève qu'aujourd'hui il y a évidemment un problème. M. SPÄTH constate d'ailleurs que le Conseil communal le reconnaît maintenant, contrairement à ce qu'il a indiqué l'automne passé. Les postulants veulent dès lors en avoir le cœur net. Ils demandent simplement un audit, en n'accusant personne, en ne diffamant personne. Ils demandent une seule chose : que la lumière soit faite sur cette situation.

M. Claude BAYS informe que le groupe PDC-Le Centre a examiné le postulat Späth-Jaquier avec attention. En l'état, il constate que :

***Intervention de
C. BAYS***

- D'un départ centré sur le fonctionnement de la crèche, les auteurs ont ensuite élargi leur demande à l'ensemble du fonctionnement des services de la commune, sans que leur argumentaire ne soit sensiblement modifié.
- Les arguments avancés par les auteurs sont essentiellement de nature subjective basés sur des « on dit ».
- L'organisation des services communaux incombe au Conseil communal qui vient de soumettre l'ensemble des services à un audit externe ayant débouché sur une réorganisation en cours qui aura sans doute de grandes répercussions, notamment par des changements structurels à venir.
- Une nouvelle législature va débiter, engendrant elle aussi des changements dans les directions des dicastères.

Ces constatations semblent suffisantes pour suivre les recommandations du bureau du Conseil général. En effet, aux yeux du groupe PDC-Le Centre, rien dans le contenu ne justifie que la confiance au Conseil communal soit pareillement ébranlée et de plus rien dans le timing ne parlerait pour le faire maintenant.

M. Benjamin PAPAUX (UDC) est surpris de constater que d'un côté on dise que tout va bien et de l'autre côté que ça ne va pas bien du tout. Ne sachant pas si un audit est une bonne solution, il constate cependant qu'on agite beaucoup le Conseil général à ce sujet depuis quelques mois. Selon lui, il

***Intervention de
B. PAPAUX***

serait bon de discuter entre adultes et personnes responsables autour d'une table, avec les personnes concernées qui sont les employés de la crèche, le responsable de la crèche, le Conseil communal, et surtout éviter que ce genre de propos finissent dans la presse.

M. Robert GIRARDIN indique que le groupe socialiste partage les inquiétudes des auteurs du postulat pour un audit externe sur le fonctionnement des RH de l'administration communale.

***Intervention de
R. GIRARDIN***

Il est cependant d'avis que la démarche proposée par ce postulat est prématurée, certaines clarifications devant être apportées par le Conseil communal au préalable afin, le cas échéant, d'affiner le mandat qui pourrait être confié dans le cadre d'un audit.

Les nombreux départs volontaires ou non et certains échos dans d'autres services communaux démontrent à n'en pas douter qu'un problème existe bel et bien dans le fonctionnement et la gestion du personnel communal. Comme vous le savez, le PS est particulièrement sensible aux conditions de travail en général et il l'est d'autant plus qu'il s'agit des employés de la commune de Marly, commune pour laquelle il s'engage activement.

Sous prétexte que les questions ayant trait au personnel communal ne peuvent pas être dévoilées en public, le Conseil général est maintenu dans un profond embarras, déchiré entre les reproches accablants relevés dans le postulat cité plus haut et la réponse diamétralement opposée donnée par l'exécutif communal. Cette question a déjà été évoquée devant notre assemblée, mais le groupe PS n'est absolument pas satisfait des explications laconiques données jusqu'à aujourd'hui par le Conseil communal. Pour le groupe socialiste, le discours qui prétend que tout va bien, « circulez, il n'y a rien à voir », n'est pas acceptable. Comme élus, nous avons le devoir de comprendre ce qui se passe et d'obtenir les informations à même de nous rassurer, nous et la population que nous représentons, ou à défaut de prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer des bonnes conditions de travail du personnel rattaché à notre commune.

Pour sortir de cette impasse et renouer avec un climat de confiance, et cela pour autant que le Conseil communal s'associe pleinement à cette démarche, le groupe socialiste propose :

- de suspendre momentanément le postulat sur l'audit des RH ;
- que le Conseil communal reconnaisse que la gestion de la crise à la crèche n'a pas été satisfaisante et propose des mesures concrètes permettant à l'avenir de prévenir de telles crises ;

- que le Conseil communal prépare, pour le prochain Conseil général, une présentation détaillée expliquant notamment : l'organisation de la gestion du personnel communal, avec un organigramme clair indiquant les différents champs de responsabilité, qu'il précise les limites de compétences entre l'administration communale et le Conseil communal, les mécanismes prévus pour la gestion des conflits au sein du personnel communal ;
- Que, lors du même Conseil général, le Conseil communal propose, dans le cadre de la réorganisation de l'administration communale en cours, les adaptations nécessaires dans l'organisation et la gestion des RH, afin d'assurer un climat de travail serein et le respect du personnel travaillant pour notre commune.

Si les explications et propositions concrètes du Conseil communal sont à même de rassurer le Conseil général sur la future politique RH de la commune, le postulat pourra être abandonné. Si tel ne devait pas être le cas, le mandat donné pour un audit pourra être affiné, afin que les réponses attendues par l'audit soient apportées.

Avec l'accord de M. GIRARDIN, Mme Séverine LAGO considère les propos du groupe PS comme une intervention.

Intervention de la Présidente

M. Bertrand SPÄTH (PVL) indique que le timing pour demander cet audit ne peut être meilleur, au vu du changement d'équipe. Ce genre d'audit donnera à la nouvelle équipe les outils nécessaires pour affronter le problème. Et s'il n'y a pas de problème, cela clôt simplement le dossier. Le nouveau Conseil communal disposera d'une année pour organiser cet audit. Néanmoins, M. SPÄTH reste persuadé que c'est le bon moment et le bon outil pour aider la nouvelle équipe à résoudre cette situation et à faire revenir le calme.

Intervention de B. SPÄTH

Sur demande de M. Vincent ADAMO (PLR), la Présidente accorde une suspension de séance de 5 minutes.

Décision

Au vote, la transmission au Conseil communal du postulat 2021/01 – Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la Commune de Marly, déposé par MM. Bertrand Späth (PVL) et Arnaud Jaquier (PS), est acceptée par 21 voix contre 20, et quatre abstentions.

Décision

7. Proposition 2020/01 – Système de vote électronique pour les séances du Conseil général (groupe PLR)

Intervention de la Présidente

La Présidente précise que le Bureau du Conseil général a décidé de considérer cette demande comme une proposition et non comme un postulat. Ce changement se base sur le fait que cette demande concerne fondamentalement l'organisation des séances du Conseil général. Il a en

autre accepté sa recevabilité. Mme LAGO souhaite savoir s'il y a des remarques ou objections concernant cette qualification formelle et sa recevabilité. Tel n'est pas le cas, elle passe la parole au groupe PLR.

M. Vincent ADAMO (PLR) pense qu'un dispositif de vote électronique présente vraiment des avantages, comme un gain de temps, des résultats plus précis. D'autre part, les coûts d'achat sont raisonnables et il rappelle également que ce dispositif pourrait potentiellement aussi être prêté ou loué à d'autres communes.

***Intervention de
V. ADAMO***

Mme Séverine LAGO informe que le Bureau du Conseil général a émis un préavis positif quant à la transmission de cette proposition au Conseil communal.

***Préavis du
Bureau***

M. Jean-Pierre OERTIG indique le Conseil communal est également favorable à la transmission de cette proposition dont l'outil est indispensable.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Pierre-André KUENLIN (PDC) reste un peu dubitatif sur le fait qu'on n'arrive pas à comptabiliser 50 personnes ; et d'ailleurs ce soir cela fonctionne très bien sans dispositif électronique. Cela est toutefois une constatation personnelle, puisque le groupe PDC-Le Centre soutient cette proposition.

***Intervention de
P.-A. KUENLIN***

M. Julien D'AGOSTINI indique que le groupe socialiste est favorable à cette proposition. A titre personnel, il souhaiterait toutefois que l'on attende que le vote sur la fusion soit fait pour ne pas acheter un dispositif que la ville de Fribourg pourrait déjà posséder.

***Intervention de
J. D'AGOSTINI***

Au vote, la transmission au Conseil communal de la proposition 2020/01 – Système de vote électronique pour les séances du Conseil général, déposée par le groupe PLR, est acceptée à la majorité évidente, et une abstention.

Décision

8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

- Réorganisation de l'administration communale

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING indique que le processus de cette réorganisation de l'administration a démarré en août 2020 et suit son cours. Un certain nombre d'étapes ont été réalisées depuis août et celles-ci se sont déroulées sous plusieurs formes : séance du COPIL, atelier participatif de travail (conseillers, chefs de service et de sections), groupe de travail gouvernance (délégation du COPIL et 3 chefs de service), groupe de travail par pôles (chefs de services, de section et collaboratrices clefs de certains pôles).

Les échanges et les travaux réalisés ont permis de poser les bases de la nouvelle structure de l'administration. Les résultats de ces différentes étapes ont été soumis au Conseil communal qui les a validés. A ce stade, la sélection

en vue de la nomination des responsables de service est en cours et est à bout touchant. Celle-ci permettra de dérouler la suite du processus au travers des groupes de travail services qui solliciteront également davantage les collaborateurs-trices à l'intérieur des services.

Le Conseil communal a défini un nouveau cadre organisationnel pour la direction de l'administration. Celui-ci se dessine avec un secrétaire général comme chef de l'ensemble de l'administration, complété par une nouvelle entité appelée « équipe de coordination ». Constituée du secrétaire général et de délégués des pôles, elle assure le rôle d'interface avec le Conseil communal et garantit la transversalité.

Afin de donner une cohérence forte à la composition des dicastères, ceux-ci ont été définis selon une orientation prestations (« quelles prestations voulons-nous offrir ? »).

Les couleurs des différents organigrammes qui seront présentés à une prochaine occasion traduisent une vision qui s'exprime à travers des missions définies pour chacun d'eux. Quant aux services, ceux-ci gagnent en unité pour se concentrer sur des prestations qui peuvent être comprises avec clarté par les citoyens extérieurs à l'administration.

Les principaux éléments à relever sont les suivants :

- Les "services internes" constituent un véritable état-major de soutien au Conseil communal et à son secrétaire, ainsi qu'à l'ensemble de l'administration dans les domaines administratifs et des ressources humaines.
- Un dicastère / service "accueil" a été créé qui incarne la vision politique en lien avec l'accueil de la population.
- Un accent fort sera mis sur la gestion de projets qui doivent être menés de façon transverse aux dicastères.

Sur la base de ce cadre ainsi validé par le Conseil communal, les réflexions ont pu se poursuivre selon le plan du projet. Trois groupes de travail composés des chefs-fes de service et de section ainsi que de collaborateurs-trices des pôles administration, technique et population se sont réunis par deux fois en décembre afin d'approfondir, avec l'accompagnement de BDO, l'organisation et le fonctionnement de la future organisation. Les réflexions ont permis de poser un organigramme fonctionnel pour les trois pôles sur la base des tâches/prestations principales de chacun des services. Ainsi, les différents secteurs se dessinent, de même que le rôle de gestion et les compétences métiers de leurs responsables.

Ces ateliers ont également permis d'échanger sur la structure des pôles et de définir les rôles et responsabilités des fonctions principales de la nouvelle administration. En particulier, le rôle de l'équipe de coordination a également été discuté et défini dans ses grandes lignes. Celle-ci se veut flexible, de même qu'elle est garante à la fois de la communication et de la transversalité pour les thématiques complexes impliquant l'administration dans son ensemble.

Les résultats de ces réflexions, alimentées par l'expertise de BDO, ont été validés par le COPIL le 21 décembre 2020. Partant, les descriptifs de fonction des responsables de services ont été élaborés et soumis au Conseil communal qui les a approuvés le 19 janvier 2021, de même, que le principe d'une mise au concours à l'interne des postes de responsable de services. Cette dernière étape est actuellement en cours et une fois finalisée, elle permettra le déroulement de la suite du processus.

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) demande s'il est prévu de nouveaux engagements pour les postes des chefs de service ou alors si l'on va travailler avec les gens qui sont à l'interne.

**Question de
S. GRANDJEAN**

Pour l'instant, M. Jean-Pierre HELBLING indique que ces postes ont été mis au concours à l'interne uniquement. Le Conseil communal choisira en principe parmi les gens qui ont postulé à l'interne pour cette responsabilité de chef de service, mais rien n'a encore été décidé. Pas plus tard que demain, M. HELBLING informe qu'un comité de pilotage est prévu. Des propositions seront faites et analysées par le Conseil communal.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Plan d'aménagement local (PAL)**

**Intervention du
Conseil communal**

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que 22 oppositions ont été déposées lors de la mise à l'enquête du mois d'octobre. Jusqu'ici, 21 séances de conciliation ont eu lieu, la dernière étant prévue vendredi prochain. Suite à cette conciliation, il a été décidé de refaire une mise à l'enquête des modifications qui seront nécessaires, du moment où la commune aura le blanc-seing à la fois du SeCA et des aménagistes. Selon M. BOECHAT, il y a eu d'excellentes propositions des opposants, et aussi quelques surprises. Une opposition, qui a été réglée, demandait qu'on n'utilise pas l'IBUS, l'indice brut d'utilisation du sol. M. BOECHAT explique que dans tous les points du RCU, il existe un indice vert, ce qui n'est pas une mauvaise idée au départ, mais qui est assez peu introduite dans les mœurs et surtout très difficile à manier. On a vu que la ville de Fribourg s'était attelée à ce genre de choses et que cela donne des

complications assez importantes qui sont à peu près incompatibles avec ce qu'on peut faire dans une commune. Cette opposition a donc été réglée et les autres points en suspens sont solubles.

9. Divers

- Hommage

Au nom du groupe PDC-Le Centre, M. Claude BAYS rend l'hommage suivant à M. Jean-Pierre HELBLING :

**Intervention de
C. BAYS**

« 3'311 milliards 280 millions sauf erreur ou omission, cher Jean-Pierre, depuis ton entrée en politique à Marly ! C'est le nombre de litres d'eau qui a coulé sous les ponts de la Gérine. Et comme il est toujours bien compliqué de se réunir pour fêter ou commémorer, le groupe PDC/Le Centre se permet de saisir l'occasion de notre dernière séance de législature, s'associant à n'en pas douter à tous les collègues ici présents et tous les marlinois, pour te remercier vivement, cher Syndic, toi qui vas mettre un terme à ton engagement politique communal pour prendre un repos bien mérité.

Ta vie politique au service de la commune a été longue et fructueuse. Tu as été d'abord conseiller général de 1986 à 2001, environ pendant que 1'429 milliards de litres coulaient dans la Gérine, Conseil général dont tu as aussi assumé la présidence du reste. Puis en 2001, tu t'es lancé dans la course au Conseil communal. Tu as été élu et y as rejoint tes collègues de parti Francis Maillard et Jean-François Emmenegger. Après cette première législature où tu étais à la tête du dicastère des écoles, tu as pris la succession justement de Francis Maillard et as été élu syndic de 2006 et ce jusqu'à ce jour (1'429 autres milliards de litres !).

Tu es aussi bien sûr un membre moteur du Centre et ce depuis de nombreuses années et espérons bien qu'en la matière tu ne prennes pas de repos !

Cher Jean-Pierre, nous ne pouvons que saluer ton amabilité, ton sens du devoir et de l'écoute, ton travail, ta présence sur le terrain, ta détermination, ta capacité à communiquer, à discuter, à trouver des compromis et à porter des projets, mais surtout l'inépuisable et communicative énergie que tu as mise, durant 35 ans, au service de la commune, des Marlinois et Marlinoises, de tes collègues, des collaborateurs-trices et des élus. Tu as vu Marly évoluer et tu as participé activement à cette évolution. Tu as été la cheville ouvrière qui a permis à nombre de projets de voir le jour, dont notamment la création des appartements pour seniors, la mise en avant du MIC, la nouvelle école de Grand-Pré, le lancement de la réforme de l'administration et dernièrement la

piscine que l'on pourrait remplir 5'298'000 fois avec toute l'eau coulée calculée depuis le début de mon intervention.

Ton implication dans la vie marloise est remarquable ! Qui ne t'a pas rencontré ou croisé lors d'un marché de Noël, d'un Carnaval, d'une Saint-Nicolas, d'une Fête du 1er août, d'un concert ou de Marly-Folies ? Tu es toujours présent lors des manifestations, tu n'hésites pas à mettre la main à la pâte et à tailler une petite bavette avec quiconque. Tu es toujours prêt à échanger et surtout à écouter l'avis de tes concitoyens et concitoyennes, que tu as toujours essayé d'intégrer dans tes réflexions.

Cher Jean-Pierre, il ne s'agit là que d'un bref résumé de ton riche parcours au sein de notre commune, mais nous tenions à le saluer. Tout cela nous manquera ! Nous te remercions de tout cœur pour ton engagement sans faille tout au long de ces années au service de la collectivité.

3'311 milliards 280 millions sauf erreur ou omission disais-je. Et ceci c'est évidemment sans compter avec les départs de Françoise Savary, de Jean-Marc Boéchat et de Eric Romanens. La Gérine devient bien trop petite... Merci à eux !

Nous nous permettons de te remettre un petit présent en signe de notre gratitude et reconnaissance pour tout le travail accompli ».

L'assemblée salue cet hommage par une salve d'applaudissements.

- **Remerciements**

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements en ces termes :

**Intervention de
J-P. HELBLING**

« En préambule, un grand merci à Claude Bays, notre chef de groupe, pour ces aimables paroles. Je tiens à te dire que si j'ai fait ce long parcours, c'était la motivation et bien entendu aussi pour le bien-être de toute la population de Marly.

Cette séance de Conseil général est donc la dernière de la présente législature. Il faut bien avouer que depuis une année, nous vivons des moments particuliers et parfois difficiles, ceci par rapport à la situation sanitaire que vous connaissez. Pas de poignées de mains, pas d'apéritif, tout ceci nous laisse un goût d'inachevé.

Ce soir, il ne s'agit pas de tirer un bilan sur les cinq dernières années. De nombreux projets ont été réalisés, d'autres sont en passe de l'être. Je souhaite donc que mon successeur et le nouveau Conseil communal puissent continuer sur la lancée et parvenir à la phase de concrétisation. Je me bornerai donc à quelques mots de remerciements avant de tourner ma page politique.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je tiens à vous remercier pour votre engagement, pour votre collaboration et votre travail en faveur de la population de Marly. Non seulement le Conseil général de cette législature, mais bien entendu aussi les représentants des législatures passées.

A tous les membres des différentes commissions va également un chaleureux merci pour leur participation et leur préparation des dossiers.

Je tiens à remercier aussi les entreprises et sociétés marlinoises avec lesquelles j'ai pu entretenir des relations privilégiées de confiance et de soutien.

A tout le personnel communal, tous services confondus, j'adresse mes plus sincères remerciements pour l'excellent travail accompli. Je pense tout spécialement à notre secrétaire général et à toute l'équipe du secrétariat général avec qui j'ai été quotidiennement en contact et grand merci aussi pour tous les échanges fructueux sur les dossiers aussi nombreux que variés.

A mes collègues du Conseil communal que je remercie pour leur appui et leur soutien ainsi que pour la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long des 15 années de syndication. Aujourd'hui, vous noterez la présence de notre collègue Eric. Comme vous le savez, Eric a connu de sérieux ennuis de santé et il a dû interrompre son mandat. Par respect pour lui, nous l'avons toujours considéré comme membre du Conseil communal et l'avons invité à toutes nos prestations hors séances officielles, et il a ainsi pu partager nos soupers et sorties. Je tiens à lui redire tous mes sentiments cordiaux pour que sa santé s'améliore encore et surtout souhaiter à son épouse Ursula et à toute sa famille le courage nécessaire pour le futur.

Mes remerciements, naturellement à tous les membres de mon parti et à de mon groupe politique pour leur soutien et leur confiance durant ces 35 ans de vie politique au Conseil général, puis au sein du Conseil communal.

Merci aussi aux médias qui ont suivi nos débats que ce soit la presse écrite ou parlée.

Enfin, je souhaite adresser un merci tout spécial à ma famille. A mes parents et beaux-parents aujourd'hui malheureusement décédés. A mes enfants et petits-enfants qui ont suivi avec passion mes actions en faveur de la population de notre commune.

Elle a passé de nombreuses soirées, des samedis et dimanches, seule à m'attendre. Discrète et n'aimant pas se trouver au-devant de la scène, elle m'a toujours encouragé, appuyé et m'a permis de remplir mon mandat dans les meilleures conditions. Vous l'aurez deviné, des remerciements chaleureux

vont à mon épouse. Sa compréhension et son soutien ont été pour moi les ingrédients indispensables dans la réalisation de mes tâches. Et ce soir, je voudrais la remercier en lui offrant ces quelques fleurs. Petite attention en regard des sacrifices consentis. Je lui demande donc de me rejoindre.

Je rassure notre ministre des finances. Le prix de ces quelques fleurs n'a pas impacté les finances communales puisqu'il s'agit bien de mon cadeau personnel !

La tradition veut également que la Présidente et le Vice-Président reçoivent aussi une petite attention du Conseil communal. Merci donc à Séverine Lago qui a mené les débats avec compétence. Séverine était toujours très bien préparée et ne laissait rien au hasard. Connaissant le règlement sur le bout des doigts, elle a dû diriger des séances difficiles mais grâce à son calme et par sa voix douce mais ferme, elle a pu mener à bien le déroulement des séances. Merci aussi pour sa collaboration avec le Conseil communal et surtout avec notre secrétaire Nicolas Gex. J'ai le plaisir de lui remettre ces quelques fleurs.

M. Amari Moncef n'a pas eu à remplacer la Présidente, mais il était toujours prêt à cette éventualité. Nous lui remettons également une petite attention.

Pour terminer, je souhaite à toutes celles et ceux qui s'engagent et qui seront élu(e)s au soir du 7 mars de continuer à œuvrer pour le bien-être des habitantes et habitants de notre commune.

Bon vent à toutes et à tous et merci de m'avoir écouté ».

Mme Séverine, Présidente, s'adresse à l'assemblée :

**Allocution de
la Présidente**

« C'est avec beaucoup de respect et de plaisir que j'ai présidé les séances de cette dernière année de législature de Conseil général. Je vous remercie encore sincèrement pour votre confiance et votre super participation. J'ai été animée d'un vrai respect face aux responsabilités qui incombent à cette fonction, non seulement dans la gestion des séances, mais surtout dans l'écoute des besoins de nos citoyennes et citoyens et dans notre volonté de pouvoir leur proposer à notre mesure des prestations publiques de qualité dans un contexte malheureux passablement chamboulé par la Covid-19. Cette année était en effet à plus d'un titre particulière non seulement par ses nombreux objets d'importance votés, mais par cette crise sanitaire qui n'en finit pas, nous empêchant d'aller à la rencontre de nos citoyens, avec le souci constant de nous assurer que nos citoyens de tout âge et nos sociétés aussi s'en sortent adéquatement avec tout simplement l'envie de nous préparer avec toute la motivation nécessaire à ce que demain soit meilleur

qu'aujourd'hui, la crise sanitaire en moins. Une année particulière aussi, car c'est la dernière de législature, la ligne droite vers une passation de toute une série d'activités et de responsabilités tant exécutives que législatives. J'aimerais aussi adresser mes remerciements sincères au vice-président du Conseil général et à notre secrétaire M. Nicolas Gex pour leur appui dans la gestion de ces séances. Je souhaite également relever la transparence et la très bonne collaboration avec l'ensemble du Conseil communal que je remercie sincèrement et que j'ai particulièrement appréciée.

Un merci particulier à la Commission financière que j'affectionne particulièrement, notamment pour la grande camaraderie qui a été présente tout au long de cette législature et le travail quelque peu colossal qui a été fait. Finalement, un grand merci au groupe PDC qui m'a fait confiance pour cette présidence et m'a soutenue durant cette dernière année.

Je suis convaincue que nous avons tous la même envie en réalité, les mêmes aspirations, faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre et travailler. Dans ce sens, je souhaite mes vœux de succès et de plaisir aux futurs membres du Conseil communal et du Conseil général. Je vous remercie pour votre attention ».

La Présidente clôt la séance à 21h31. Elle souhaite à tous un très beau **Clôture** printemps et une bonne santé.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Séverine LAGO

Nicolas GEX